



Flash Municipal



N° 34

17 novembre 2011

ÉDITORIAL

Ce Flash N° 34 que vous trouverez dans vos boîtes aux lettres, sera accompagné d'un certain nombre de documents que nous vous remercions de ne pas jeter dans la poubelle sans les avoir lus ou conservés. Ce sont :

- La lettre du tri n° 2 éditée par la CCBV
- Le calendrier 2012 des ramassages des « sacs jaunes »
- Le calendrier des fêtes 2012
- L'Agenda Municipal 2012

Par ailleurs, M. le maire, son Conseil, la Commission Communication et le Personnel Municipal vous souhaitent de passer d'excellentes fêtes de fin d'année dans la joie et la convivialité.

RECENSEMENT 2012

Le dernier recensement sur Blacé s'est déroulé en 2007, et celui-ci doit se renouveler tous les 5 ans sur toutes les communes de moins de 10 000 habitants .

Par conséquent, en 2012, la population de notre commune sera recensée. **Cette opération se déroulera du 19 janvier au 18 février.**

Un agent recenseur se rendra dans chaque habitation pour déposer un questionnaire qu'il viendra récupérer ensuite. Celui-ci peut également vous aider à le compléter.

Les agents recenseurs seront munis d'une carte tricolore avec photo et signée par le Maire.

Participer au recensement de la population, est une obligation, aux termes de la loi. Mais avant tout, c'est un acte civique.

Aussi nous vous remercions de réserver le meilleur accueil à ces personnes.

Sommaire

Pages

- 1 Éditorial
Recensement 2012
- 2 Inscription sur listes électorales
Élections 2012
Tri sélectif
Fleurissement
Bourse aux livres
Après-midi Jeux à la Maison Associative
- 3 Quelques dates à retenir
« Rendons à César »
Services périscolaires
Appel à bénévoles

Pages 4 à 12

Comptes rendus des réunions du Conseil
des mois de :
Mai - Juin - Juillet - Septembre - Octobre



**Joyeux Noël
Bonne Année**

Flash Municipal

Responsable Commission Communication

Andrée Gauthier

Comité de rédaction

Catherine Chamonard

Béatrice Ferré

Catherine Mathieu

Paule N'Tsama

LISTES ÉLECTORALES



En 2012 deux élections importantes auront lieu : La Présidentielle et les Législatives.

Si vous souhaitez voter et n'avez pas encore votre carte d'électeur, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de Blacé.

Vous pouvez le faire avant le 31 décembre 2011 auprès du secrétariat de mairie aux heures d'ouverture au public soit : Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h.

DATES DES ÉLECTIONS 2012

PRÉSIDENTIELLES

- 1^{er} tour : Dimanche 22 avril
- 2^{ème} tour : Dimanche 6 mai

LÉGISLATIVES

- 1^{er} tour : Dimanche 10 juin
- 2^{ème} tour : Dimanche 17 juin



TRI SÉLECTIF

La « Lettre du Tri n° 2 » éditée par la Communauté de Communes Beaujolais Vauxonne est distribuée dans chaque foyer de Blacé en même temps que ce flash.

Y est joint le calendrier des ramassages pour l'année 2012. Merci de ne pas les considérer comme de la publicité et les jeter directement à la poubelle.

Par ailleurs la distribution des sacs jaunes qui vous seront nécessaires pour toute l'année 2012 s'effectuera lors des permanences en mairie des :

- **Vendredi 2 décembre de 18 h 00 à 20 h 00**
- **Samedi 3 décembre de 10 h 00 à 12 h 00**
- **Lundi 5 décembre de 18 h 00 à 20 h 00.**

Les personnes qui ne pourraient pas se déplacer peuvent tout à fait demander à un voisin ou un membre de leur famille de venir récupérer ces sacs.



FLEURISSEMENT

Il y a Jacky et Armand ainsi que l'équipe de la municipalité « dévouée » au fleurissement. Il y a toujours les conseils de M. Veillerot, précieux quant au choix et à la disposition des plants.

Il y a la « note » de 76 sur 100 donnée par le Comité de Fleurissement du Département. Cela fait 2 points de plus que l'année dernière !

Nous progressons et nous espérons bien continuer.

Mais pour cela nous avons besoin d'aide car une fois mises en place, les fleurs demandent des soins (arrosage, nettoyage) et nous recherchons des bénévoles pour accomplir ces tâches.

Plus nous serons nombreux, moins la « maintenance » sera contraignante.

Et puis cela peut être aussi un espace d'échanges, un moment de convivialité!

Venez donc et vous verrez !

D'autres villages alentour fonctionnent de cette manière, avec la bonne volonté d'habitants aimant les fleurs ! Pourquoi pas Blacé ?

Tous les intéressés peuvent contacter Martine Morion au : 04 74 67 53 50 ou 06 15 91 79 51

QUELQUES DATES A RETENIR

Dimanche 26 novembre 2011

Bourse aux livres

Organisée par l'Amicale de la classe en 8 de 11 h 00 à 21 h 00 à la salle des fêtes. Inscriptions :

Par courriel à : amicale.8.blace@gmail.com

Par téléphone au : 06 88 68 51 52 ou 06 43 62 82 48

Coût : 4 € la table (+ ou - 1.20 m)

Mâchon Beaujolais et Buvette.

Dimanche 27 novembre 2011 à 14 h 00

Après-midi JEUX adultes et enfants

À la Maison Associative

Organisé par l'UDJ en partenariat avec la Commission Culture, venez passer un bon moment !

Le principe : Chacun apporte son ou ses jeux de société et des groupes se constituent. Une belle occasion de découvrir de nouveaux jeux et de faire de nouvelles rencontres !



La convivialité est également au programme puisqu'avec ses jeux on peut aussi apporter (ce n'est pas imposé) un gâteau que l'on dégustera ensemble !

Pour tous renseignements contacter Martine Morion au : 06 15 91 79 51 ou le secrétariat de mairie au 04 74 67 53 95.

QUELQUES DATES A RETENIR (suite)

Samedi 10 décembre 2011

Distribution des colis de Noël aux « jeunes anciens » de 70 ans et plus de la commune par l'équipe du Conseil Municipal et les membres du CCAS.

Samedi 10 décembre 2011

Soirée Contes



Pour contribuer à la magie de la Fête, la Bibliothèque de Blacé propose des Contes de Noël pour les « enfants » de 3 à 103 ans. Ce moment récréatif se déroulera au 1^{er} étage de la salle des fêtes de la commune **SAMEDI 10 DÉCEMBRE à 16 heures précises (porte ouverte à partir de 15 h 30)**. Venez nombreux écouter les histoires qui enchanteront les oreilles des petits et des grands et vous feront rêver en attendant la venue du Père Noël.

2012

Vendredi 6 janvier

Retraite aux flambeaux dans les rues du village.

Enterrement de la classe en 1 et passation du flambeau à la classe en 2.

Samedi 7 janvier

Classe en 2 - Remise des cocardes à la salle des fêtes.

Samedi 14 janvier

Fête des conscrits de l'an 2 - Défilé et vin d'honneur à la salle des fêtes.

Vendredi 20 janvier

Vœux du Maire suivis du verre de l'amitié - 19 heures à la salle des fêtes

Dimanche 22 janvier

Après-midi JEUX adultes et enfants - Maison Associative.



Rendons à César !!!

Certains d'entre vous ont bien relevé l'erreur qui s'est glissée sur la page 14 du Bulletin Municipal 2011 consacrée à l'École Maternelle. Si les photos correspondaient bien aux activités des enfants pendant l'année scolaire 2010/2011, le texte était celui de l'année scolaire précédente ! Hou ! Hou ! L'on pourrait imputer la faute à l'ordinateur qui a fait un mauvais « copié-collé » mais ça ne marcherait pas n'est-ce pas ?

Nous présentons toutes nos excuses à Danièle Bermond ainsi qu'à nos lecteurs pour cette malencontreuse « coquille ». Ce texte « oublié » de l'année scolaire 2010/2011 figurera sur la page dédiée à l'École Maternelle, du prochain Bulletin Municipal à côté de celui 2011/2012.

Services périscolaires

PEDIBUS ! « Kézako ? »

Dans le dictionnaire c'est un mot latin qui veut dire : à pied! oui mais encore ?

A Blacé, la commission des affaires scolaires, soucieuse de la sécurité des enfants lors des trajets de l'école élémentaire au restaurant scolaire et retour, vient de mettre en place le « pedibus ».

Il s'agit d'une corde à laquelle les enfants se tiennent ; cela permet de les canaliser afin que le rang ne s'étire pas en longueur.

Le « pedibus » est un outil pédagogique qui a fait ses preuves dans d'autres écoles et dans de nombreux pays.

Catherine Mathieu, adjointe aux affaires scolaires espère que les parents encourageront leur enfant à adhérer à cette initiative de la mairie pour la sécurité de tous.



APPEL A BÉNÉVOLES

La Résidence Courajod et l'Association Vivre Mieux lancent un appel aux personnes souhaitant donner un peu de leur temps pour aider l'équipe d'animation dans le cadre des activités proposées aux résidents : tenue de la boutique, lecture du journal, etc.... Renseignements au 04 74 67 53 64 ou Florence : courriel : florence.bertoldo@laposte.net. Merci.

Comptes-rendus réunions du Conseil

Comptes-rendus réunions du Conseil



RÉUNION DU 10 MAI 2011

1 - Diminution du temps de travail - Poste Attaché territorial :

Monsieur le Maire informe le conseil que le poste d'attaché territorial occupé Mme Brigitte Orjol sera vacant au 30 juin 2011, celle-ci faisant valoir ses droits à la retraite CNRACL suite à la réforme des retraites concernant les fonctionnaires ayant au moins trois enfants et quinze de service. Une réflexion a été engagée sur une redistribution des tâches au sein du service administratif. Le comité technique paritaire a été sollicité pour une diminution du temps de travail du poste d'attaché à savoir de 35h à 17h30 et ceci à compter du 1^{er} juillet 2011. Celui-ci a émis un avis favorable. Monsieur le Maire propose de recruter un agent sur ce poste d'attaché à 17h30 à compter du 1 octobre 2011 afin d'assurer la déclaration de vacance d'emploi auprès du centre de gestion du Rhône avec des délais suffisants.

Le conseil approuve à l'unanimité.

2 - Création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet :

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif pour 25 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} septembre 2011, dans le cadre de la réorganisation du service administratif. Il propose soit de créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe avec un recrutement direct sans concours, soit un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe qui serait pourvu par un lauréat au concours ou par un agent demandant une mutation. Ce poste fera l'objet d'une publicité auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône.

Le conseil approuve à l'unanimité.

3 - Création d'un emploi occasionnel d'attaché

Monsieur le Maire propose afin d'assurer la continuité du service public pendant la période estivale et dans l'attente des futurs recrutements sur des postes permanents de créer un emploi non permanent d'attaché territorial du 1^{er} juillet au 30 septembre 2011.

Le conseil approuve à l'unanimité.

4 - Fixation des loyers du café communal à compter du 1^{er} juillet 2011

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Michel Carvat met un terme au bail de location gérance du café restaurant au 30 juin 2011. Ce bail datait de 1974, cela explique la faiblesse des loyers actuels. Il propose de revaloriser les loyers (habitation de 75 m² environ et fonds de commerce de 145 m² environ) avec le nouveau bail à compter du 1^{er} juillet 2011.

Une régie immobilière contactée a estimé, après visite des lieux, à 1 000 € le loyer global mensuel envisageable. Le Conseil Municipal, après débat, pour pérenniser l'activité du café restaurant indispensable au tissu social de la commune décide, à l'unanimité, de fixer le loyer global mensuel à 600 € soit 200 € HT pour le fonds de commerce et 400 € pour l'ensemble des locaux.

Réforme territoriale

Monsieur le Maire rappelle que chaque membre du conseil est en possession du projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Rhône établi par le Préfet. En ce qui nous concerne, le projet de regroupement envisagé par le Préfet est le suivant :

- Communauté de Communes Beaujolais-Vauxonne
- Communauté de Communes Beaujolais Nizerand Morgon
- Communauté de Communes Beaujolais Val de Saône
- Communauté d'agglomération de Villefranche /Saône Jassans-Riottier, Jarnioux et Ville sur Jarnioux

La population du futur EPCI passerait à 90 751 habitants.

Joël Lefort fait le rappel des différentes réunions auxquelles il a assisté :

- En octobre avec le Président du Sénat, Gérard Larcher qui a expliqué la loi du 16 décembre 2010
- En novembre avec les Maires, les présidents de communauté de communes, le président de la CAVIL en présence de Monsieur Mercier
- En décembre 2010 avec les Maires, les présidents de CC en présence de Monsieur le Sous-Préfet.

Joël Lefort informe qu'il souhaite un rapprochement

avec la communauté de communes Beaujolais Nizerand Morgon ainsi que les communes de Jarnioux et de Ville s/Jarnioux.

De son côté, la CCBV ne souhaite pas se regrouper avec d'autres Communautés de Communes. Jean-Jacques Sandrin exprime son désaccord avec l'avis du Maire sur la Communauté de Communes Beaujolais Vauxonne et regrette qu'il n'ait pas assisté à la réunion sur la réforme territoriale. Le conseil municipal a trois mois pour donner son avis, sur le schéma ci-dessus proposé par le Préfet.

Une discussion s'engage et les avis sont partagés.

Jean-Yves Nenert rappelle que les avis des communes et communautés de communes seront transmis avec le schéma à la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale) qui disposera de quatre mois pour se prononcer. Pendant ce délai, la CDCI se réunira pour étudier les avis émis par les collectivités. Une proposition définitive sera transmise pour vote à la CDCI et celle-ci pourra avec une majorité des 2/3 des membres amender le projet. Des pouvoirs temporaires, jusqu'en juin 2013 seront accordés aux Préfets pour créer, étendre ou fusionner des EPCI à fiscalité propre ainsi que pour dissoudre ou fusionner des syndicats après avis de la CDCI.

Comptes-rendus des commissions

⇒ **Commission communication**

Andrée Gauthier présente la couverture du prochain bulletin municipal et informe d'une part, que celui-ci sera prêt fin mai et que d'autre part, le flash municipal pourra être distribué la semaine prochaine.

Elle informe également que la commission devra se pencher sur l'agenda et le livret d'accueil.

⇒ **Commission scolaire**

Catherine Mathieu informe que les inscriptions pour l'année scolaire 2011/2012 aux services de garderies et restaurant scolaire auront lieu en mairie les vendredis 17 et 24 juin de 16h30 à 19h.

Catherine Mathieu s'inquiète des effectifs au restaurant scolaire, risquant d'être plus important à la prochaine rentrée scolaire. Elle propose de demander un avis extérieur pour la réorganisation du service de cantine.

Elle informe qu'un pot sera organisé à la mairie le jeudi 30 juin à l'occasion du départ à la retraite de Danièle Bermond.

⇒ **Commission travaux**

Eglise : Catherine Mathieu rappelle à Jean-Pierre Bermond que le lecteur DVD ne fonctionne pas et que le haut parleur extérieur manque de puissance. L'entreprise Electroforce et Monsieur Frenoy ont été contactés.

⇒ **Fleurissement**

Martine Morion informe que les fleurs sont plantées.

Questions diverses

Catherine Mathieu parle de l'inquiétude due au risque d'orage, d'un couple de la Tallebarde rencontré la veille : le fossé longeant leur propriété est plein de sable. Joël Lefort rappelle que le Syndicat des Rivières a réalisé des études sur ce secteur mais que maintenant la CCBV doit s'engager pour résoudre ce problème d'inondation.

Martine Morion et Béatrice Ferré font part d'une rencontre avec des élus de Saint-Etienne des Oullières concernant le problème de stationnement à Blaceret. De nombreuses maisons se sont construites, des propriétés se sont divisées et ceci multiplie le nombre de véhicules. De plus, certains riverains n'utilisent pas leur cour pour se garer et se mettent le long des trottoirs. A terme, les commerces vont en souffrir.

Béatrice Ferré informe également le conseil du problème récurrent des aboiements : 13 chiens pour 6 maisons ! Certains habitants sont à bout.

Joël Lefort informe le conseil municipal que la Cour d'appel de Lyon a réformé le jugement rendu à Villefranche s/S. concernant l'affaire Courajod. Elle autorise la commune à :

✦ Aliéner le bien situé 31 Rue Victor Hugo à Lyon au profit de la communauté urbaine ou de tout autre acquéreur à charge d'affecter le produit de la vente aux travaux de modernisation, d'agrandissement, aux frais de fonctionnement de l'EPADH, à la rénovation de cette dernière et à la réalisation de logements pour personnes âgées indépendantes, étant précisé que les revenus de ces derniers seront affectés à cette Résidence.

autoriser la cession par la commune des biens dépendant du legs et situés à de Blacé à l'EPADH Résidence Courajod.

RÉUNION DU 14 JUIN 2011

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte rendu du dernier conseil municipal. Jean-Jacques Sandrin demande une rectification concernant le texte sur la réforme territoriale qui dit « les maires ont été influencés par le Président de la CCBV » car il s'agit d'une appréciation qui n'a pas à paraître sur un compte rendu de CM. Cette modification est acceptée par l'ensemble du conseil, il n'y aura pas d'autres remarques.

1 - Examen de déclarations d'intention d'aliéner

Pas d'objection sur la vente de la parcelle Section B n° 1233 au lieu dit « les fortières » en vue d'un lotissement

de maisons.

2 – Bail de location gérance de S. Carvat

Joël Lefort précise que la rédaction du bail de location gérance du bar restaurant traiteur a été faite avec les conseils d'un professionnel et sera présenté à S. Carvat pour acceptation, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3 – Rapport sur prix & qualité du service d'assainissement

Le rapport, rédigé par la Mairie, reprend notamment les principales caractéristiques du service public de l'assainissement collectif :

- 392 foyers sont raccordés à la station conçue pour 1800 habitants.
- Environ 14 kms de réseaux, dont 111m sur Saint-Etienne des Oullières et 639 m sur la commune de Saint-Georges de Reneins.
- Un lit de roseaux a été créé pour le traitement naturel des boues, celles-ci étant évacuées ensuite vers un centre de compostage dans la Dombes, pour limiter le coût financier.
- Les recettes d'exploitation du service de 86 372.06 € supérieures aux dépenses d'exploitation permettront d'autofinancer en partie de futurs travaux d'assainissement.
- L'état de la dette fait apparaître que la commune terminera le remboursement de ses emprunts en 2011.
- Le prix total du service pour une consommation de 120 m³ d'eau s'élève à 284.62 € TTC

Il est rappelé les études faites en 2010 pour un raccordement de nouveaux secteurs (la combe et Berne) et pour une petite filière de traitement pour le hameau du Gonnu.

Jean-Yves Nénert précise que la taxe PRE (Participation de Raccordement à l'Egout) sera supprimée en 2015.

Jean-Jacques Sandrin souligne la nécessité d'établir des conventions entre communes pour définir les règles, notamment avec la commune de St Etienne des Oullières.

A l'issue de la présentation, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce rapport.

4 – Lotissement de la zone d'activités de Blaceret

Joël Lefort lit un courrier reçu de Mme & M. Fougerat concernant l'achat de ses parcelles d'une superficie totale de 9 890 m².

Les propriétaires, après négociations avec M. le Maire avec l'aide d'un cabinet d'expertise foncière, proposent un prix de vente à 6€ 85 le m² accompagné d'une indemnité compensatoire de 2€ 15 le m².

L'acquisition de ce terrain demeure essentielle pour réaliser la zone d'activités, cette proposition est donc votée favorablement à l'unanimité des participants.

5 – Participation des parents aux frais de repas de la cantine

Catherine Mathieu précise que 11200 repas sont servis pour un coût de revient de 5€ 49 par repas, hors frais d'eau, électricité, matériel.... La participation actuelle des parents étant de 3€ 10 par repas.

Compte tenu des diverses augmentations à prévoir, il ressort de la discussion un prix/repas de 3€ 20 à la charge des parents d'élèves pour la rentrée scolaire. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

6 – Participation des parents pour le service de garderie périscolaire

Dans le même esprit que pour la cantine, le coût de revient de l'heure de garderie, hors frais de locaux, s'élevant à 1 € 96, les frais de garderie de 1€ 10 sont actualisés à 1€ 15.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

COMMISSIONS

Communication : Andrée Gauthier informe :

Bons échos du bulletin municipal distribué fin mai 2011,

Le site internet de la commune sera opérationnel dans un mois, l'agenda municipal est en cours de rédaction.

Ecoles : Catherine Mathieu indique une diminution de l'effectif scolaire pour la rentrée de 09/2011 de 9 élèves, des problèmes relationnels avec les locataires HBVS et les parents d'élèves : en cause, le stationnement devant les portes d'immeubles, la pelouse endommagée. Elle évoque les problèmes de discipline pendant la cantine et les trajets et l'exclusion temporaire prévue dans le règlement quand la sécurité des enfants est en jeu.

Concernant la barrière de l'école maternelle à réparer, Claudie Desmure demande à peindre cette dernière d'une couleur autre que gris.

Invitation de Danièle Bermond pour son départ à la retraite le 17 juin 2011.

Travaux église : Date de réception de chantier à programmer.

PLU : Joël Lefort informe qu'une réunion de la commission d'urbanisme a été organisée avec la DDT (Villefranche et Lyon), la DDA, la Chambre d'Agriculture, le cabinet AUA. Après un débat, il a été décidé à cette réunion :

1. de demander d'arrêter la procédure en cours devant le TGI de Villefranche, à l'encontre de Monsieur Laurent Ruet
2. D'étudier le changement de zonage sur le secteur du Chambon, où se trouve l'exploitation « Ruet »
3. De prévoir plus de zones Ae constructibles pour les exploitations.
4. De lister avec l'aide de Céline Grieu d'AUA l'ensemble des modifications à envisager pour faire évoluer le PLU

Bibliothèque : Martine Morion informe que le voyage annuel de la bibliothèque prévu le 1^{er} week end d'octobre s'effectuera dans le Queyras.

RÉUNION DU 5 JUILLET 2011

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du dernier conseil municipal. En l'absence de remarque, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1 - Déclaration d'intention d'aliéner : sans objet

2 - Rapport sur le prix et la qualité du service « élimination des déchets » :

Jean-Jacques Sandrin commente le RPQS remis à chaque conseiller. Béatrice Ferré demande ce que sont les frais pour les encombrants ; ces frais concernent la mise à disposition de bennes pour la commune de Vaux en Beaujolais, la commune la plus éloignée des déchetteries, et pour la commune de St Julien, exceptionnellement suite aux inondations. Les frais liés aux déchetteries sont expliqués.

3 - Rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif –

Monsieur le Maire présente l'activité du service public d'assainissement non collectif dit SPANC. Au départ, 223 clients, détenteurs d'un abonnement pour un compteur d'eau étaient à visiter. Suite aux visites effectuées sur le terrain, le nombre d'usagers concernés par les diagnostics « assainissement non collectif » a été réduit à 196.

Au terme d'une première phase réalisée en 2010, 176 usagers ont fait l'objet d'un diagnostic, soit un taux de visite d'environ 90 %.

9 résidences sont inoccupées et 9 usagers n'ont pas donné signe aux demandes de rendez-vous de la SDEI pour le contrôle. Une lettre recommandée leur sera envoyée par la Mairie.

Sur les 176 installations contrôlées, 47.15 % ne présentent aucun risque sanitaire ou environnemental. 28.40 % sont jugées conformes en tout point.

A la demande d'André Serré sur le recouvrement de la redevance communale annuelle de 5 € votée par le Conseil Municipal lors de la création du SPANC, il est répondu qu'il fallait que les diagnostics soient réalisés pour la facturer.

Des informations seront données par l'intermédiaire du flash municipal sur ce dossier délicat à gérer.

Approbation à l'unanimité.

Réforme territoriale : avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que

l'article 35 de la loi 2010-1653 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités locales prévoit l'achèvement et la rationalisation de la carte intercommunale avec l'établissement d'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) et confie au Préfet l'élaboration du projet de SDCI et sa présentation à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

Il précise que le schéma est établi après une étude de l'ensemble des groupements existants et après consultation de l'ensemble des présidents des groupements existants, le schéma devant prendre en compte un certain nombre d'orientations :

L'amélioration de la cohérence spatiale des EPCI à fiscalité propre au regard notamment des périmètres des unités urbaines au sens de l'INSEE, des bassins de vie et des schémas de cohérence territoriale

L'accroissement de la solidarité financière

La rationalisation des structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect des principes de développement durable.

Il rappelle que ce projet de SDCI est adressé pour avis aux conseillers municipaux qui doivent se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la notification et que celui-ci a été transmis le 2 mai 2011. Le projet de schéma ainsi que l'ensemble des avis des communes et des EPCI sollicités sont transmis à la CDCI qui dispose alors d'un délai de 4 mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable. Le schéma est arrêté par le Préfet au plus tard le 31 décembre 2011.

La proposition du Préfet concernant notre EPCI prévoit le regroupement de la Communauté d'agglomération de Villefranche Sur Saône, de la CC (communauté de communes) Beaujolais Nizerand Morgon, de la CC Beaujolais Vauxonne, de la CC Beaujolais Val de Saône et des communes de Jarnioux, Ville sur Jarnioux et Jassans Riottier, avec la disparition d'un seul syndicat, le SIVOS du secteur de St Georges de Reneins (10 communes). Le Syder fusionne avec le SIGERLY.

La population de ce nouvel EPCI serait de plus de 90 000 habitants.

Sur la base du projet de schéma élaboré, l'intercommunalité dans le Rhône totaliserait 108 structures intercommunales au lieu des 168 actuelles :

13 Communautés de communes au lieu de 21,

1 Communauté urbaine,

1 Communauté d'agglomération,

93 syndicats au lieu de 145

Monsieur le Maire rappelle sa position personnelle et son souhait d'un rapprochement avec la communauté de communes Beaujolais Nizerand Morgon ainsi que les communes de Jarnioux, Ville Sur Jarnioux, Liergues et

Pouilly le Monial. Ce regroupement de 17 communes rurales permettrait d'avoir une taille de près de 20 000 habitants et pourrait être une contreproposition au regroupement plus important présenté par le Préfet, tout en répondant à un des objectifs de la loi qui est de rationaliser les périmètres des EPCI. Il souligne la nécessité de maintenir les solidarités de territoire et de construire un véritable projet dynamisant et valorisant notre bassin de vie.

Après cette présentation, un débat s'engage : Béatrice Ferré demande ce que ce schéma entraîne au niveau des compétences. Le Maire répond que ce sera les futurs EPCI qui définiront leurs compétences. Jean-Yves Nenert rappelle les compétences qui seront obligatoires et celles qui pourront être prises ou non. Il fait un rappel sur le PLU et la façon dont est gérée cette compétence au niveau de la CAVIL actuellement. , le PLU s'appliquant sur l'ensemble du périmètre.

Plusieurs élus s'interrogent sur la fiscalité future, l'importance de la collectivité proposée et la perte d'identité. 1 seul élu de Blacé représenterait la commune auprès du nouvel EPCI.

D'autres s'inquiètent que la ruralité soit gérée par des urbains.

Il est rappelé le résultat de l'étude réalisée par Stratorial Finances et le cabinet d'expertise KPMG. Cette étude remise à l'ensemble des conseillers municipaux donnent des éléments fiscaux et financiers en cas de regroupement des intercommunalités tel que proposé par le préfet, et en cas d'extension du périmètre à la communauté Beaujolais Saône Pierres Dorées.

Andrée Gauthier dit que le but de cette réforme voulue par l'Etat est de faire des économies mais que les communautés de communes auront des investissements à faire. Jean-Yves Nenert précise que ce n'est pas avec le volet de l'intercommunalité que la réforme de l'Etat permettra des économies.

Le Maire revient sur la ruralité et sa proposition de regroupement de communes rurales en solidarité avec la Communauté de Communes Beaujolais Nizerand Morgon et s'inquiète d'un éventuel découpage de la CCBV.

Jean-Jacques Sandrin dit que les autres élus de la CCBV veulent rester ensemble, sans regroupement avec d'autres collectivités, et que la CCBV pourrait faire évoluer ses compétences à l'assainissement et la petite enfance.

André Serré explique que le Comité syndicat du SYDER a voté contre le regroupement avec le SIGERLY. Plusieurs conseillers ayant émis des avis divergents lors

de réunions du Conseil Municipal, le Maire propose à l'assemblée de se prononcer par bulletin secret sur le projet de SDCI tout en motivant les avis défavorables. Le Conseil Municipal accepte.

- 1 Avis favorable à la proposition du Préfet
- 2 Avis défavorable à la proposition du Préfet, le périmètre étant trop grand
- 3 Avis défavorable à la proposition du Préfet, le périmètre étant incohérent en l'absence des communes de la CC Beaujolais Saône Pierres Dorées (Anse....)
- 4 Avis défavorable à la proposition du Préfet, souhait d'un regroupement de communes rurales, avec les communes de la CCBNM, celles de la CCBV et les communes de Liergues, Pouilly, Jarnioux et Ville sur Jarnioux.
- 5 Avis défavorable à la proposition du Préfet, souhait du maintien de la CCBV indépendante.

Après avoir débattu, les élus votent à bulletin secret. Le résultat du vote est le suivant : 13 votants, 1 bulletin nul 12 exprimés. (choix 1 : 0 – choix 2 : 0 – choix 3 : 1 – choix 4 : 4 – choix 5 : 7). A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis défavorable au projet de SDCI proposé par le Préfet, la majorité des élus souhaitant le maintien de la CCBV.

Communication du rapport annuel d'activité de la CCBV : Présentation par Jean-Jacques Sandrin.

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

Andrée Gauthier dit que l'agenda 2012 est en cours d'élaboration et qu'une nouvelle présentation du site sera présentée à l'issue de la réunion.

Étude Petite Enfance à la CCBV : Elle informe des premiers résultats de l'étude sur la petite enfance : 122 assistantes maternelles sur le périmètre de la CCBV et 15 places en crèche. Besoin pour les 0 à 3 ans de 45 places, il manque donc 30 places.

La 2ème phase est prévue à la rentrée pour préconiser des solutions. 417 enfants ont de 0 à 3 ans sur le territoire de la Communauté de Communes Beaujolais Vauxonne.

Elle présente le projet de téléphonie par Internet. Coût pour raccorder la maison associative de 3810.06 € - Coût pour l'école maternelle et la cantine : 4 544.33 €. Le projet permet ensuite de ne pas payer d'abonnement. Le coût des consommations est par contre inconnu à ce jour.

La commune payant environ 530 € tous les 2 mois pour ses 7 abonnements téléphoniques avec les consommations, L'ensemble des élus constate l'absence d'intérêt de la solution proposée.

Catherine Mathieu informe que la Paroisse « Sainte

Marie Les Vignes » a gagné au concours du Pèlerin 2 600 € (somme à confirmer) pour la réparation de la statue de St Vincent. La commune avait pu participer grâce à la signature de 200 personnes, lors des vœux du Maire principalement.

Martine Morion informe du passage, mercredi 6/07 du jury départemental pour le fleurissement et que le sentier « valette » est repéré.

André Serré informe que les poteaux d'éclairage endommagés sans déclaration d'assurance ont coûté 600 000 € au SYDER et que désormais les réparations des poteaux cassés seront à la charge des communes. Les travaux neufs du SYDER seront subventionnés à 40 % au lieu de 60 %.

Il évoque une éventuelle augmentation des indemnités des élus municipaux. Le Maire répond que cette question n'est pas une priorité.

Jean-Jacques Sandrin évoque le problème des inondations de la Tallebarde et pense qu'il faut continuer la solution des merlons comme le préconise le Syndicat mixte des rivières. Joël Lefort lui demande de prendre en charge ce dossier, les propriétaires des terrains devant être contactés soit pour une vente, soit pour une mise à disposition.

Le Maire répond à des questions sur plusieurs points : les futurs recrutements, la zone d'activités, les élections de 2012, la brocante.....

RÉUNION DU 13 SEPTEMBRE 2011

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du dernier conseil municipal. En l'absence de remarque, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Déclaration d'intention d'aliéner :

Monsieur le Maire présente une DIA concernant une maison ancienne dans le village. En l'absence de projet, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter.

Rapport sur le prix et la qualité du service « eau potable »

Catherine Mathieu et Catherine Chamonard présentent les principaux éléments du RPQS transmis par le Syndicat intercommunal des eaux du Centre Beaujolais (14 communes pour 7737 abonnés et 333 kms de réseau).

Depuis plusieurs mois, en prévision de l'échéance, fin juillet 2012, du contrat de délégation du service public signé avec la SDEI, les déléguées au SIECB étudient dans le détail, et sans idée préconçue, les rapports annuels présentés par le Syndicat.

Il apparaît nécessaire de profiter du fait que le contrat d'affermage arrive à échéance pour débattre de la

gestion de l'eau depuis juin 1994 et réfléchir à l'amélioration du réseau qui présente un taux de fuites supérieur à la moyenne alors que le syndicat envisage la création d'un puits supplémentaire.

La totalité des 5 puits produit 1 354 470 m³ d'eau par an soit 270 894 m³ pour un puits. Or les fuites s'élèvent à 440 630 m³ pour l'année 2010 soit quasi la production de 2 puits !!! A l'heure où on parle de sécheresse, de restriction d'eau, de recherche de nouvelles ressources en eau, il est gaspillé chaque jour 1000 m³ d'eau par jour ! ce qui représente le remplissage journalier de 15 piscines de particuliers !

Un comparatif a été réalisé avec des rapports établis par d'autres syndicats intercommunaux : le syndicat intercommunal des eaux de la vallée d'Ardières, en affermage avec la SDEI et le syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues, en régie.

Ce comparatif, remis à l'ensemble des conseillers municipaux, fait apparaître clairement que notre syndicat des eaux est un mauvais élève et qu'il est possible que ce soit en régie ou en affermage d'avoir une bonne gestion du réseau d'eau et des finances.

Même la DDT a qualifié notre réseau de « médiocre ». Le renouvellement des tuyaux se fait à un rythme trop lent : il faudrait 200 ans pour tout renouveler alors que la durée de « vie » d'un tuyau est de 60 ans environ.

Catherine Chamonard ajoute que le syndicat n'a pas fait de provisions pour des travaux futurs de renouvellement de tuyaux. Et cependant, depuis plusieurs mandats, Joël Lefort et Jean-Paul Dessaigne, alors délégués au syndicat, avaient fait part aussi de leur souci de voir se dégrader le réseau ; il leur a été répondu chaque fois que les fuites de notre réseau étaient dans la moyenne !

Plusieurs élus s'interrogent sur le rôle de la DDT et du Cabinet Merlin qui sont chargés d'apporter des conseils aux élus du Syndicat intercommunal. La SDEI, également, n'a pas incité le syndicat à faire des travaux indispensables.

Une dernière remarque, malgré l'absence de travaux sur le réseau, le prix de vente du m³ d'eau n'est pas moindre qu'ailleurs.

Sans idée préconçue sur le mode de gestion à retenir (régie ou contrat d'affermage), l'ensemble du Conseil Municipal valide la démarche des deux déléguées pour une meilleure gestion du service public d'eau potable.

Le rapport annuel remis par le syndicat est consultable en mairie et le sera sur le site.

Zone d'activité de Blaceret : recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO)

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement du

dossier. Il précise qu'il a signé un compromis de vente avec Mme et Monsieur Fougerat pour un terrain de près de 1 hectare. Ce qui permet de démarrer l'opération.

Il propose au Conseil de faire appel à une AMO en raison d'un besoin en compétences spécifiques pour assurer la maîtrise d'ouvrage. Cette prestation non prévue au moment de l'élaboration du budget apparaît indispensable au regard de la complexité du dossier. Il convient de maîtriser d'une part le coût des travaux, le prix de vente devant être raisonnable, et d'autre part le règlement du lotissement d'activité.
Le Conseil Municipal accepte.

Spectacle Rhône en scène : fixation du prix de vente du billet et création d'une régie

Martine Morion et Andrée Gauthier présentent l'affiche du spectacle « En avian la zizique », spectacle avec des textes de Boris Vian ; ce spectacle choisi par la commission culturelle des 3 communes Blacé, Salles Arbuissonnas et St Julien se déroulera à Blacé, le samedi 15 octobre.

Le coût du spectacle, avec la communication et les repas des comédiens, s'élève à près de 2 500 € mais le Conseil Général subventionne le projet à hauteur de 75 %.

Le prix de vente du billet est fixé par le Conseil Municipal à 6 € pour les adultes et 3 € pour les enfants de 6 à 15 ans.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à créer une régie pour encaisser les recettes.

Les classes en 2 géreront la buvette.

Contrat assurance groupe contre les risques statutaires pour le personnel communal : augmentation du taux de cotisation à compter du 1/01/2012

Le 14 octobre 2008, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à adhérer au contrat d'assurance groupe mis en place par le centre de gestion pour garantir la commune contre les risques financiers liés au régime de protection sociale de l'ensemble du personnel non affilié à la CNRACL.

Le contrat prévoyait alors un taux de cotisation de 1.05 %. Le groupement d'assurance « DEXIA SOFCAP – CNP ASSURANCES – CNP IAM » a fait part au centre de Gestion de sa volonté d'augmenter de 9 % l'ensemble des taux de cotisation du contrat d'assurance groupe : en conséquence, le taux de cotisation serait porté à 1.14 % à compter du 1/01/2012 pour la couverture des agents non CNRACL.

Le coût de cette assurance s'élève à environ 300 €, et 6 agents relèvent du régime général de la sécurité sociale.

Afin de permettre à l'assurance groupe du Centre de gestion de signer l'avenant au marché, Le Conseil Municipal accepte le nouveau taux.

Bail de location du logement communal au 17, place de Hautefort

Claire Sandrin est intéressée par le logement communal devenu vacant. Elle remplit toutes les conditions de revenus... pour bénéficier de ce logement conventionné. Après la sortie de la salle de Jean-Jacques Sandrin, le Conseil Municipal autorise le maire à signer un bail de location à compter du 1/10/2011 pour un montant de loyer mensuel de 320 €, hors charges de chauffage.

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

Communication : Andrée Gauthier dit que l'agenda 2012 est en cours d'élaboration et que le site reste à finaliser.

Certains articles du site, relatifs au tourisme et à la viticulture, seront traduits en anglais.

Ecoles : Catherine Mathieu rappelle le projet de la fresque du mur et la demande d'enduit de l'école élémentaire.

Elle informe le Conseil que les effectifs de l'école élémentaire sont en baisse : 80 enfants en 2011-2012. Si de nouveaux enfants ne sont pas inscrits avant sept 2012, l'effectif 2012-2013 serait de 75 enfants alors qu'une fermeture est imposée à 78 enfants.

Claudie Desmure ajoute que la réouverture est possible à 81. Aucune demande de subvention exceptionnelle ne sera faite en 2012, mais l'école souhaite qu'un crédit soit voté pour un projet « cinéma » qui serait réalisé en 2013.

L'ensemble du Conseil s'oppose à cette capitalisation, une subvention exceptionnelle devant rester une subvention exceptionnelle et son montant varier avec la qualité du projet. Jean-Pierre Bermond souligne la nécessité de veiller à l'intérêt pédagogique du projet et que ce ne soit pas seulement un voyage en car !!!

Claudie Desmure demande à ce que la barrière réparée de l'école maternelle soit peinte. La commission travaux se charge de satisfaire cette demande.

SIVOS : Catherine Chamonard informe que le tennis club blacéen prend le gymnase deux après-midi par semaine ; le président du TCB souhaite un rendez-vous pour évoquer notamment le mauvais état des courts de tennis ; Jean-Pierre Bermond contactera des entreprises compétentes pour la réfection des courts.

Mais cette question d'équipements sportifs doit faire l'objet d'une réflexion au niveau intercommunal.

Travaux :

La sono de l'église sera essayée mercredi 14/09 à 18h 30.
Problème de gouttières à la maison associative ainsi qu'un auvent abimé

Fleurissement : Martine Morion évoque la possibilité de faire un comité de fleurissement avec des retraités bénévoles. Joël Lefort précise que les employés communaux ont passé 200 heures pour le fleurissement en 2010

Rando : le dimanche 25/09

Sortie de la bibliothèque dans le Queyras : le 1er et 2 octobre : il reste 6 places

Assainissement : le SATESE sera contacté pour l'établissement d'une convention avec St Etienne des Oullières au sujet des raccordements des maisons de Blaceret à la station d'épuration de Blacé.

Urbanisme : réunion le mardi 20/09 à 19h 30 pour les modifications du PLU.

Voirie : réfection de l'enrobé de la RD19 (Route de la croix Polage) du rond-point à la fin de l'agglomération passant devant l'école maternelle. Le Maire demandera si un plateau surélevé serait envisageable, avec un financement du Département.

Jean-Paul Dessaigne rappelle l'état lamentable de la route du Vortillon. Le maire envisage la fermeture à défaut de travaux rapides. Jean-Jacques informe que les marchés pour le programme voirie 2011 n'ont pas encore été attribués par la CCBV. Les offres des entreprises seront reçues à la mi-octobre.

Martine Morion évoque le manque de stationnements à Blaceret et regrette que l'emplacement réservé pour le parking n'ait pas été prévu par le PLU de St Etienne des Oullières.

La Tallebarde : Joël Lefort refait l'historique et tient le Conseil informé ; il rappelle ses dernières démarches en octobre 2009 : il a proposé au Syndicat des Rivières (SDR) d'adopter une solution simple de surélévation d'une zone dans les prés en amont du lotissement avant de réaliser un bassin conséquent en amont. Le bureau d'études, GEO+, a présenté lors d'une réunion du SDR à Belleville en Juillet 2010 un projet important de plusieurs merlons.

Après plusieurs remarques lors de réunions au SDR et un rappel des lettres envoyées, le Président de la CCBV

a organisé une réunion technique le 28 juillet ; au cours de cette réunion, après débat, le Président a exigé du SDR et du Bureau d'études de revoir son étude rapidement avec la solution d'un aménagement un ou deux merlons. Le Président a rappelé la nécessité d'une autorisation administrative des services de la police de l'eau (DDT) dans le cadre d'une procédure simplifiée dite d'urgence. Le Président a proposé d'établir un calendrier de programmation afin de ne pas s'enliser dans les procédures.

RÉUNION DU 11 OCTOBRE 2011

1 – **Déclaration d'intention d'aliéner :** sans objet, en l'absence de ventes de biens en zone urbanisée (U ou AU)

2 – Vente Commune de Blacé/HMF (legs Courajod)

Monsieur le Maire rappelle les termes du dossier du legs Courajod : la cour d'appel de Lyon a autorisé la commune à vendre l'immeuble situé au 31 de la rue Victor Hugo au profit du Grand Lyon ou de tout autre acquéreur. HMF, SA d'HLM souhaite conclure rapidement la signature d'un compromis. Le prix de vente s'élève à 3 400 000 €. La somme de 1 100 000 € sera versée à la résidence Courajod conformément à la convention signée entre la commune et Courajod en 2008. La somme restante devra être affectée à un projet futur tel la réalisation de logements pour personnes âgées indépendantes, étant précisé que les revenus de ces derniers seront affectés à la Résidence Courajod.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer le compromis de vente entre Blacé et HMF pour une valeur de 3,4 millions.

3 – Demande de subvention exceptionnelle de l'Association des familles

Martine MORION, adjointe aux sports et associations présente la demande de subvention exceptionnelle émanant de l'association des familles pour un projet de conférence avec le soutien de l'UDAF pour parler de la théorie du genre, avec Monsieur Jean Gabard.

Sans appui financier, une participation serait demandée à chaque personne présente.

Après débat, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas verser de subvention exceptionnelle mais de proposer à l'association des familles le prêt gratuit de la salle des fêtes.

4- Virement de Crédits

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une décision

modificative au budget n° 1 pour permettre d'une part la prise en compte de dotations de l'Etat non connues au moment de l'établissement du budget pour un montant total de 29 597 €, et d'autre part la participation communale supplémentaire de 8 463 € aux charges du SYDER pour ne pas alourdir la fiscalité locale. Pour l'équilibre, il sera inscrit des crédits supplémentaires au chapitre des frais de personnel et assimilés.

5 – Proposition de vœu : maintien du financement consacré à la formation des agents territoriaux.

Le gouvernement a décidé de diminuer le budget du CNFPT de 1% de la masse salariale à 0,9% au 1^{er} janvier 2012. L'association des maires de France demande le maintien du taux à 1% pour ne pas fragiliser l'établissement public qui assure l'essentiel de la formation des agents des collectivités territoriales. Le conseil municipal, compte tenu des besoins croissants de formation, décide de s'associer au vœu de l'AMF par 12 voix pour et 1 voix contre.

Compte-rendu des commissions

Communication : Andrée GAUTHIER annonce que l'agenda 2012 a été livré en mairie et sera distribué dans les boîtes aux lettres à partir de la mi-novembre. La distribution des colis aux personnes de plus de 70 ans sera effectuée le samedi 10 décembre.

Ecoles : un accord de principe est donné pour le versement d'une participation de 3 € pour chaque licence USEP des élèves de l'école élémentaire. Catherine MATHIEU donne divers informations : le Conseil d'école se tiendra le mardi 18 octobre. Les enseignants de l'école élémentaire organisent une randonnée avec d'autres écoles le 10 novembre : deux salles seront mises à leur disposition à l'étage de la salle des fêtes. Un budget de 793 euros en matériaux de peinture a été accordé par la commune pour faire repeindre les murs de la cour d'école aux enfants.

Syndicat Intercommunal des eaux du Centre Beaujolais : Catherine MATHIEU informe que le Conseil Syndical a retenu comme mode de gestion du service public de l'eau potable la DSP (délégation de service public). Pour passer en régie publique, il aurait fallu engager une réflexion deux ou trois ans avant la fin du contrat. Catherine MATHIEU fera partie de la commission créée spécialement pour l'établissement d'un nouveau contrat d'affermage.

Travaux : un diagnostic et des devis pour des travaux de remise en état des courts de tennis seront effectués par des entreprises spécialisées ; le Maire contactera le tennis Club Blacéen dès que ces éléments seront connus.

Les barrières « branlantes » des terrains de foot ont été enlevées ; des devis seront demandés pour de nouvelles mains courantes.

Le maire informe les membres du Conseil que l'appel d'offre est en cours pour l'assistance de maîtrise d'ouvrage de la zone d'activités de Blaceret.

Résultat de la randonnée : Martine MORION annonce que les bénéficiaires de la randonnée, organisée par le CCAS, s'élèvent à 2863 euros pour 868 marcheurs. Un pot de remerciements pour les bénévoles est prévu le 13 octobre.

Spectacle en avian la zizique le samedi 15 octobre à la salle des fêtes.

Soirée contes organisée par l'équipe de la bibliothèque le 9 décembre à 20h.

Voirie : Jean-Jacques SANDRIN informe que la commission a effectué la tournée des chemins et qu'une nouvelle réunion de la commission aura lieu de mercredi 26 octobre à 17h pour la présentation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics par Patrick RENAULT. La convocation et le dossier est remis à chaque membre de la commission.

CCBV : Jean-Jacques SANDRIN donne les dates de la future distribution de sacs jaunes pour le tri sélectif : le 2 décembre de 18 à 20h, le 3 décembre de 10 à 12h et le 5/12 de 18 à 20h. Les dates seront mentionnées sur la lettre du tri qui sera distribuée en même temps que l'agenda. Il annonce quelques chiffres sur le tri sélectif : taux de refus de 9.24 % sur le territoire alors qu'au niveau national il s'élève à 17.04 %. Ce tri sélectif a entraîné la baisse du tonnage des ordures ménagères, ce qui devrait permettre la stabilité de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il informe que la CCBV a embauché les deux employés au tourisme et à l'environnement.

Le Maire remercie les élus présents au concert inaugural de l'église. Les locaux de l'ancien UDJ posent des problèmes de sécurité et de risques d'incendie par la vétusté des lieux, il demande au Sou des Écoles de déplacer les objets qui y sont stockés pour les entreposer dans les anciens locaux de l'association des familles (ou ex locaux de l'œnologue).